

PROJET SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FACULTE DES SCIENCES DE L'UNIVERSITE LILLE 1

Cette note, proposée par la Présidence, présente des propositions quant à la mise en oeuvre d'une faculté des Sciences. Elle ne constitue donc qu'une alternative possible parmi d'autres. Elle est issue d'échanges avec les directeurs de composantes, des Chargés de Mission Recherche et des directeurs d'unités de recherche. Elle a fait l'objet de discussion lors des assemblées générales organisées dans l'ensemble des composantes. L'organisation et l'élaboration des statuts de cette faculté feront l'objet d'un travail dans un second temps mené par une assemblée constitutive.

1. LES PRINCIPALES MOTIVATIONS A L'EVOLUTION DE LA STRUCTURATION DE LILLE 1

1. Se mettre dans une configuration adaptée à la création de l'université de Lille (cf. organigramme cible voté par les CA en novembre 2015)
2. Bâtir des pôles de taille critique permettant la mise en œuvre de politiques stratégiques de recherche et formation en cohérence avec la politique de l'Université
3. Retrouver des lieux de coordination, de consolidation recherche/enseignement
4. S'adapter aux normes internationales afin d'accroître la lisibilité cohérente avec notre ambition d'une grande université de dimensions internationales.

2. LA MISE EN ŒUVRE DE FACULTES (ECOLE ET INSTITUTS)

Une organisation possible est de s'inspirer des *graduate schools* ou *Postgraduate* et *Engineering schools*. Notre projet est de structurer les composantes actuelles (UFR, école, institut) et laboratoires en grands ensembles. La loi actuelle (code de l'éducation, Article L713-1) permet aux universités de créer des UFR ou des regroupements de composantes. Le regroupement de composantes crée un niveau supplémentaire entre l'université et ses composantes ce qui n'est pas souhaité par les groupes de réflexion sur le pilotage de l'université de Lille. Il reste donc la possibilité de former de grandes UFR appelées facultés qui auront l'avantage d'être des structures compatibles avec celles des autres universités lilloises. Ces facultés ont pour vocation principale de constituer un niveau de subsidiarité adéquat pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'établissement. Les facultés permettent d'innover en imaginant de nouvelles formes d'organisation, par le rapprochement et/ou l'évolution de certaines composantes actuelles. La faculté favorise la mise en place d'une offre de formation cohérente, lisible et adaptée aux attentes de la société et elle permet une meilleure articulation avec la recherche. La nécessité d'une gouvernance efficace, soucieuse du dialogue et de la collégialité, est un engagement fort. Le pilotage et la gouvernance doivent reposer sur le principe de subsidiarité et de responsabilité de chacun de ces ensembles qui favorise la créativité, les initiatives et l'échange de bonnes pratiques. Ce type de gouvernance doit se traduire par une véritable autonomie et favoriser ainsi la réalisation efficiente de nos missions : l'université ne peut être forte qu'à travers le dynamisme et la capacité d'initiative de ses composantes qui sont contractualisées à travers un Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec la Présidence en fixant des indicateurs de suivi communément acceptés.

LES NIVEAUX DE SUBSIDIARITE

	Pilotage	Formation	Recherche
Niveau 1 (central)	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage global - Elaboration du Projet d'Etablissement (PE) - Identification des axes stratégiques - Dialogue de gestion avec COM - Cadrage budgétaire - Arbitrage des emplois - Portage des PIA (IDEX,...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet établissement - Validation stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet établissement - Stratégie nationale - Stratégie internationale (alliances, développement)
Niveau 2 (composante)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PE - Assure l'articulation F/R - Définition du budget - Répartition des emplois - Adoption du Règlement Intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la politique de l'offre de formation - Cohérence des activités RI, RE, info, doc, ... - Emergence de nouvelles formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la politique de recherche - Emergence de nouvelles thématiques
Niveau 3 (département formation / recherche)	<ul style="list-style-type: none"> - Propositions budget / emplois / promo... - Mise en œuvre opérationnelle - Exécution budgétaire, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration, mise en œuvre des formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la politique de recherche Mise en œuvre des projets de recherche

3. STRUCTURATION

Les périmètres des « composantes » (facultés, écoles, instituts) doivent être définis sur la base des critères de visibilité scientifique et socio-économique, ainsi que des capacités à porter les missions de l'université et à contribuer à la mise en place de l'Université de Lille.

Il est proposé de mener la réflexion dans un premier temps autour de la création d'une faculté des sciences (ou Sciences et Technologies),

Cette proposition ne constitue qu'une première étape du processus de recomposition des composantes à l'échelle de l'université de Lille. Notamment, d'autres recompositions seront à envisager avec des composantes actuellement internes à Lille 2 et Lille 3 au plus tôt en 2018

La faculté des Sciences peut s'appuyer sur les composantes actuelles, à savoir : les UFRs Chimie, physique, Mathématiques, IEEA, Sciences de la terre, biologie et le département Station Marine de Wimereux. (Le positionnement du domaine de la Mécanique et du Génie Civil sera à préciser), et les secteurs de recherche :

Secteur recherche actuel	Unité de recherche – structure fédérative Rattachement principal actuel	Ecole Doctorale
Chimie Matériaux	FR Chevreuril, LASIR, UCCS, UMET, USR MSAP	SMRE
OSU	LOA, PC2A, EEP, LOG, USR ICARE	SMRE
Physique	Phlam	SMRE
Mathématiques	FR Maths, LPP, IMCCE-LAL	SPI
Mécanique, Génie Civil	FR transports, LGCgE, LML	SPI
Biologie, biotechnologies	FR FRABIO, Condorcet, UGSF, PRISM, CPAC, PHYCEL, M3T, ICV, EPS, UREPSS	BSL/SMRE
STIC	(IRCICA), IEMN, CRISAL, L2EP	SPI

4. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE LA FACULTE

4.1 PRINCIPES GENERAUX

La volonté d'une gouvernance efficace, soucieuse du dialogue et de la collégialité, est un engagement fort. Le pilotage et la gouvernance reposent non seulement sur le principe d'autonomie, de subsidiarité et de responsabilité, mais également de proximité favorisant ainsi la créativité, les initiatives et l'échange de bonnes pratiques, tout en assurant la réalisation des objectifs stratégiques définis collectivement. Les facultés sont régies par des statuts semblables (comme le prévoit l'article L.713-1 du code de l'éducation). Des règlements intérieurs permettent d'organiser leur administration plus spécifiquement.

La faculté est structurée en Départements Formation et Départements Recherche (niveau 3) qui en sont les structures opérationnelles.

Chaque unité de recherche (ou groupement), constitue un Département Recherche et est rattaché principalement à une faculté. Il est associé principalement à un département formation. Chacune de ces structures peut être rattachée secondairement à une autre composante et/ou associée secondairement à un autre département formation. Les instituts et les fédérations gardent leur organisation actuelle.

Tout personnel affecté à la faculté est rattaché administrativement à celle-ci et fonctionnellement à leur département de formation et département de recherche, le cas échéant.

4.2 MISSIONS DE LA FACULTE

La faculté a notamment pour missions l'élaboration et la diffusion des connaissances dans le cadre de la formation tout au long de la vie, de l'insertion professionnelle, d'assurer dans l'exercice des compétences qui lui sont reconnues par les statuts de l'Université, la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats, aux niveaux national, européen et international. Elle encourage la participation des milieux professionnels à ces missions et concourt à la formation des maîtres.

Pour cela, en son sein, elle doit en particulier :

- débattre des différentes missions et projets de formation, de recherche, d'innovation et d'insertion professionnelle
- émettre des propositions d'actions concrètes et innovantes fondées sur la complémentarité des disciplines
- coordonner la politique en matière de formation et de recherche, incluant l'affectation des emplois dans les départements.
- veiller au développement de programmes interdisciplinaires au sein de la Faculté et avec les autres composantes
- veiller au développement de filières internationales et d'échanges internationaux
- susciter l'émergence de thématiques innovantes à partir de la complémentarité des disciplines
- assurer la gestion administrative et financière

4.3 L'ORGANISATION DE LA FACULTE

La Faculté est administrée par un Conseil de Faculté (CF) élu et dirigée par un directeur (Doyen) élu par ce conseil conformément à l'article L713-3 du code de l'éducation. Le Doyen est assisté d'un bureau composé d'un Vice-Doyen « Recherche et Innovation », un Vice-Doyen « Formation et Insertion Professionnelle », un Vice-Doyen « Personnels », un Vice-Doyen « Relations Internationales » ... et un Secrétaire Général.

4.3.1 LE CONSEIL DE FACULTE

Le Conseil de la Faculté (CF) définit la politique générale de la Faculté conformément au projet d'établissement et en contrôle la mise en œuvre. Il coordonne notamment le programme pédagogique et le programme de recherche dans le cadre de la politique de l'Université et de la réglementation nationale en vigueur. Il soumet au Conseil d'Administration de l'Université la répartition des emplois. Il est consulté

sur les recrutements et les promotions des Enseignants-Chercheurs et des BIATSS. Il vote le budget de la Faculté, qui est approuvé par le Conseil d'Administration de l'Université. Il adopte et modifie le règlement intérieur de la Faculté. Le Conseil de la Faculté peut, sur proposition du Doyen, créer toute commission dont il arrête la composition et la durée de validité. Il est également invité à débattre de toute question d'actualité en tant que de besoin.

4.3.2 LA COMPOSITION DU CONSEIL DE FACULTE

La composition et la durée du mandat du Conseil de Faculté sont définies par l'Article L713-3 du code de l'éducation. Le fonctionnement du CF est à définir en fonction des spécificités de la faculté.

Selon l'Article cité ci-dessus, le nombre de conseillers ne peut pas dépasser quarante. Une composition possible serait : 32 élus (20 enseignants et enseignants-chercheurs ou assimilés, 6 BIATSS et 6 usagers) et 8 membres extérieurs.

Le conseil est élu pour 4 ans sauf les représentants du Collège des usagers qui sont élus pour deux ans. Les membres extérieurs ont également un mandat de quatre ans.

Chaque secteur disciplinaire doit être représenté au conseil tant pour la formation que la recherche. Ce point devra être précisé dans un second temps et stipulé dans un règlement intérieur.

4.3.3 LA DIRECTION DE LA FACULTE

Le Doyen de la Faculté est élu par les membres du Conseil de Faculté en exercice, pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement et à la recherche dans la Faculté.

Le Doyen met en œuvre la politique générale de la Faculté en matière d'enseignement et de recherche. Il est assisté en cela par des Vice-Doyens et un Secrétaire Général.

Le Doyen préside de droit le conseil de la Faculté et met en œuvre ses décisions. Il a autorité sur l'ensemble des personnels affectés à la Faculté. Il a délégation de signature et de pouvoir du Président de l'Université pour toute affaire concernant la Faculté. Et enfin, sous son autorité, le Secrétaire Général organise et dirige les services administratifs de la Faculté.

La Faculté se dote d'un bureau composé au moins du Doyen, des Vice-Doyens et du Secrétaire Général. Le bureau fixe l'ordre du jour des séances du Conseil et instruit les dossiers qui lui sont soumis. Le Doyen transmet aux organes compétents de l'Université toute information ou proposition nécessaire au bon fonctionnement de la Faculté. Il est membre de droit de toute commission créée par le Conseil de Faculté.

4.3.4 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Faculté constitue l'échelon de référence de l'organisation administrative concernant son périmètre de compétences. Elle se substitue ainsi au rôle de gestion dévolu aux composantes.

L'équipe administrative de la Faculté est animée par un Secrétaire Général placé auprès du Doyen.

Cette fonction généraliste a vocation à couvrir l'ensemble des champs de gestion de l'Administration de la Faculté : fonctions des secrétariats pédagogiques et scolarité, fonctions finances, ressources humaines, logistique générale, relations internationales, communication, relations extérieures,...

En matière administrative, la Faculté est l'interlocuteur des services centraux de l'Université.

Le Doyen est membre de droit du Conseil des Directeurs de Composante de l'Université.

4.4 LES DEPARTEMENTS FORMATION ET LES DEPARTEMENTS RECHERCHE

La Faculté est organisée en départements dont le nombre et la nature sont à définir dans le règlement intérieur de la Faculté et à faire approuver par le Conseil d'Administration de l'Université.

4.4.1 LES DEPARTEMENTS FORMATION

Chaque Département Formation (DF) est doté d'un Conseil et administré par un Directeur épaulé par au moins un Assistant Administratif et Financier.

Le Conseil détermine la politique du Département Formation dans le cadre de celle de la Faculté. Il est composé des représentants élus des enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés - respectant la parité collège A et collège B, des BIATSS et assimilés participant aux enseignements du département et des Usagers. Le mandat des conseillers est de quatre ans sauf pour les usagers qui ont un mandat de deux ans.

Le Directeur du département est élu par son Conseil pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Le Doyen ou son représentant (Vice-Doyen « Formation et Insertion Professionnelle ») est invité permanent du Conseil de Département.

Les missions du Département sont notamment de

- élaborer l'offre de formation complète du département (Licence, Master)
- organiser les formations en alternance et la formation continue en collaboration avec le SFC
- développer un programme de FTLV
- porter des diplômes communs, en particulier dans des champs de compétences communes
- favoriser les coopérations pédagogiques : cours ouverts aux autres composantes, ressources numériques partagées, montage de chaires internationales...
- répondre de façon concertée aux appels à projets de l'université ou d'autres structures régionales ou nationales
- participer à la définition des profils enseignement pour les demandes de recrutements des enseignants-chercheurs

Le département Formation jouit d'une autonomie dans la gestion de sa dotation de fonctionnement et de ses ressources propres. Le Directeur du DF bénéficie d'une délégation de signature pour pouvoir engager les dépenses et actions concernant son département.

4.4.2 LES DEPARTEMENTS RECHERCHE

Chaque Département Recherche (DR) est doté d'un Conseil et administré par un Directeur épaulé par au moins un Assistant Administratif et Financier. Le Département de Recherche peut prendre plusieurs configurations en fonction notamment des conventions signées avec les organismes partenaires (CNRS, INSERM, INRA, INRIA...).

Le Conseil détermine la politique du Département Recherche dans le cadre de celle de la Faculté. Par défaut, il est composé des représentants élus des enseignants-chercheurs et assimilés - respectant la parité collège A et collège B, des BIATSS et assimilés du département et des Doctorants. La composition du conseil peut-être celle d'un conseil de laboratoire conventionné avec un organisme partenaire.

Ses missions sont notamment de :

- définir la politique de recherche
- favoriser des recherches pluridisciplinaires
- répondre de façon concertée aux appels à projets de l'université en matière de politique scientifique (BQR par exemple) ou d'autres structures régionales, nationales ou internationales
- participer à la définition des profils recherche pour les demandes de recrutements des enseignants-chercheurs

Le Département Recherche jouit d'une autonomie dans la gestion de sa dotation de fonctionnement et de ses ressources propres. Le Directeur du DR bénéficie d'une délégation de signature pour pouvoir engager les dépenses et actions concernant son département.

Chaque Département Recherche choisit, en accord avec les Départements Formation concernés, une association principale avec l'un d'entre eux et éventuellement une ou plusieurs associations secondaires.

L'association devra se réunir pour proposer les besoins en Personnels et examiner les demandes de promotions des enseignants chercheurs.

4.5 COMMISSIONS

La Faculté doit être dotée au minimum d'une Commission Recherche, d'une Commission Formation et d'une Commission du Personnel. Ces commissions seront systématiquement sollicitées pour préparer tous les dossiers concernant la recherche, la formation ou le personnel et permettre au conseil de faculté de décider en s'appuyant sur leur travail.

4.5.1 COMMISSION RECHERCHE

La Commission Recherche est présidée par le Doyen ou, en son absence, par le Vice-Doyen Recherche et Innovation. Elle est chargée de préparer le travail du Conseil de la Faculté sur les questions relatives à la recherche.

Sa composition et son fonctionnement seront définis dans le règlement intérieur de la Faculté.

Les élus de la Commission Recherche du CAC, membres de la Faculté, les Directeurs de Département (Recherche et Formation) et le Vice-Doyen Formation sont invités permanents de la Commission Recherche.

Le Doyen ou le Vice-Doyen Recherche et Innovation peut inviter toute personne qu'il juge nécessaire selon l'ordre du jour.

4.5.2 COMMISSION FORMATION

La Commission Formation est présidée par le Doyen ou, en son absence, par le Vice-Doyen Formation et Insertion Professionnelle. Elle est chargée de préparer le travail du Conseil de la Faculté sur les questions relatives à la formation.

Sa composition et son fonctionnement seront définis dans le règlement intérieur de la Faculté.

Les élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du CAC, membres de la Faculté, les Directeurs de Département (Formation et Recherche), le Vice-Doyen Recherche, un représentant du SUAIO, un représentant du BAIP et un représentant du SFC (Service Formation Continue) sont invités permanents de cette commission.

Le Doyen ou le Vice-Doyen Formation et Insertion Professionnelle peut inviter toute personne qu'il juge nécessaire selon l'ordre du jour.

4.5.3 COMMISSION DU PERSONNEL

La Commission du Personnel est présidée par le Doyen ou, en son absence par le vice-Doyen Personnel. Elle examine les questions relatives aux personnels (avancements, campagne d'emplois, mutations internes à la Faculté,...) et à leurs conditions de travail.

Sa composition et son fonctionnement seront définis dans le règlement intérieur de la Faculté.

Le Doyen, les Vice-Doyens et le Secrétaire Général sont membres de droit de cette commission. Les membres BIATSS de la Faculté, représentants élus ou CT et/ou à la CPE seront invités en fonction de l'ordre du jour.

4.5 LES SERVICES

Le nombre, la taille et le rôle des services seront conformes à l'organigramme cible du niveau 1 et donc à préciser dès que possible. Toutefois, ils s'inscrivent dans une logique d'une part, de services de proximité au plus près des usagers et des personnels et d'autre part, dans un souci d'efficacité.

Dans cette optique la faculté sera notamment dotée de services comme la Pédagogie/Scolarité, la Communication, les Ressources humaines, le Budget et contrôle de gestion, la Formation continue, les Relations internationales, la Maintenance/Logistique.

En particulier, les secrétariats pédagogiques et techniciens des salles de TP doivent être maintenus au plus près des usagers au sein des départements de formation.

La situation des personnels actuellement affectés aux structures de recherche est inchangée.

METHODOLOGIE

Cette Faculté peut être mise en place administrativement en janvier 2017 (année civile), et être opérationnelle pour la rentrée de septembre 2017. Cette mission sera confiée à une assemblée des membres.

Dans un premier temps

- Réfléchir aux départements formation
- Réfléchir aux départements recherche
- Réfléchir au nombre de représentants par secteur disciplinaire
- Préparer les élections dans les différents secteurs disciplinaires pour constituer le Conseil de Faculté
- Préparer un projet de règlement intérieur
- Valider le projet par les composantes impliqués dans la construction
- Elire le Conseil de Faculté puis le Doyen

Ensuite, dans un second temps

- Former l'équipe de direction de la faculté
- Former les commissions
- Elire les conseils des départements et les directeurs de ceux-ci

DEMARCHE

Il est demandé aux conseils de composantes concernées de s'exprimer au plus tard pour le 10 mars sur :

- 1- l'adoption du principe de la mise en œuvre d'une faculté des sciences à l'université Lille1
- 2- manifeste son intérêt pour participer à sa construction

Approuvé le 8 février 2016 par

Guoting Chen, Directeur de l'UFR de Mathématiques

Lionel Denis, Directeur du département Station Marine de Wimereux

Dominique Derozier, Directeur de l'UFR de Physique

Nour-Eddine Oussous, Directeur de l'UFR d'IEEA

Jean-Luc Potdevin, Directeur de l'UFR Sciences de la Terre

Alain Rives, Directeur de l'UFR de Chimie

Jacopo Vizioli, Directeur de l'UFR de Biologie